Commission Locale De l'Eau SAGE BOUTONNE

05 mai 2021

ORDRE DU JOUR

1. Approbation compte-rendu de la CLE 15/03/21
2. Approbation rapport d'activité 2021 de la CLE
3. Avis ZPAAC Chancelée
4. Avis SDAGE PdM et PGRI
5. Avis projet éolien St Pardoult
6. Validation tableau de bord 2018
7. Bilan PTGE Boutonne
8. Bilan PPG Boutonne amont
9. Présentation Plan Annuel de Répartition 2021

Approbation des documents

1. Approbation compte-rendu de la CLE 15/03/2021

2. Approbation rapport d'activité 2021 de la CLE

- Etude DOC-DB => méthodologie générale et locale (EPTB/SMBS)
- Groupe de travail 'Tableau de bord' (juin-septembre)
- Inventaire de zones humides
- PAPI/POMI/Ruissellement et ralentissement des crues (EPTB)
- Recrutement animateur SAGE

Avis

3. Avis ZPAAC Chancelée – AEAG/DDT79

Avis

4. Avis SDAGE Programme de Mesure (AEAG)

Avis Plan de Gestion du Risque Inondation

Avis

Projet éolien – demande d‘autorisation environnementale

Parc éolien de la Vallée des Vignes – Saint PARDOULT

Création de :

- 4 éoliennes : 22,8 MW
- 2 postes de livraisons
- Plateformes et pistes d’accès
- Raccordements électrique

- 1 parc déjà autorisé

4 éoliennes Antezant-St Pardoult

Non encore construit

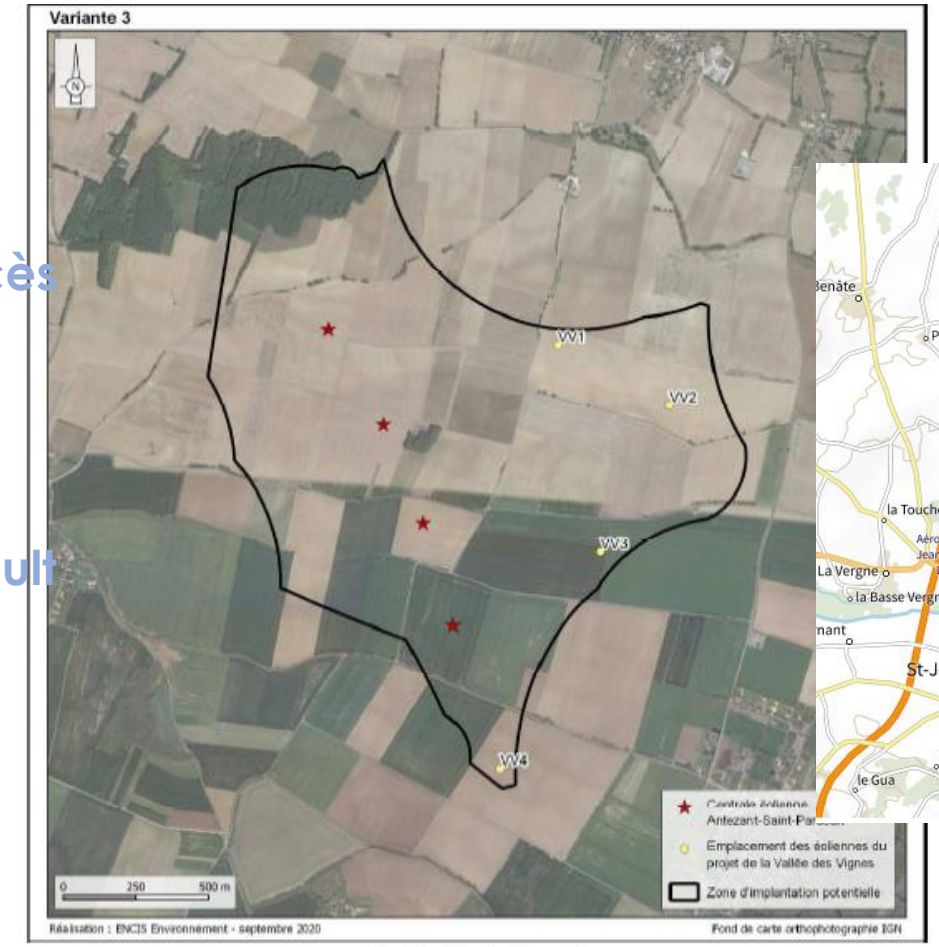

Variante d'implantation n°3

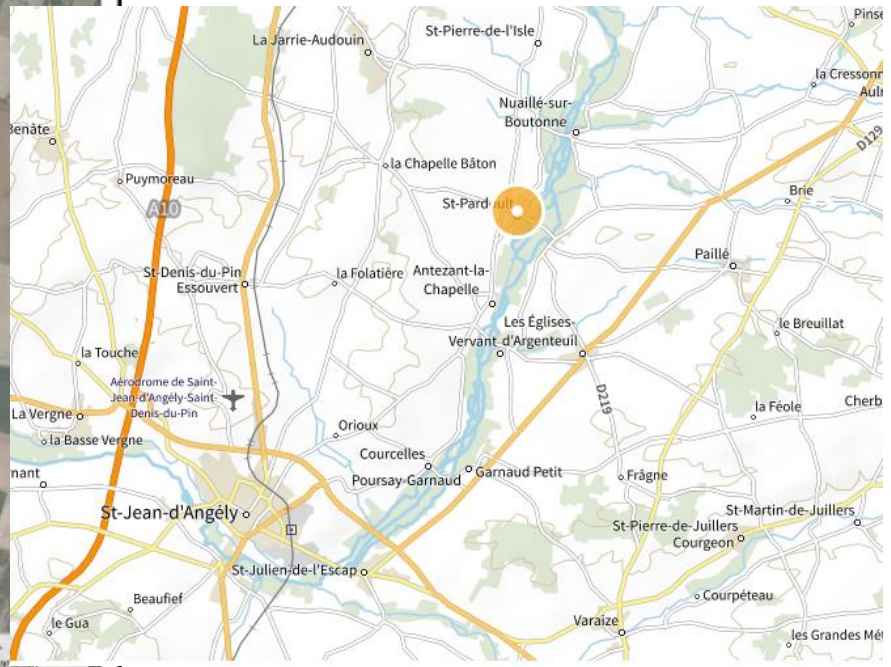

Avis

Vue de l'état actuel (vue à 120°) depuis la Vaugion (source : ENCIS Environnement)

Variante 3 depuis la Vaugion (éoliennes en vert : projet d'Antezant-Saint-Pardoult ; éoliennes en violet : variante 3 de la Vallée des Vignes) (source : ENCIS Environnement)

Avis

Projet éolien – impact :

- Acoustique faible (25-50 dB)
- Visuel faible à modéré (écartement par rapport au patrimoine bâti – hors bourgs à proximité : Eglises d'Argenteuil et St Pardoult)
- Paysager modéré (paysage d'openfield ; présence d'arbres et de haies – 130 ml impactés)
- Écologique modéré (habitat particulier et espèces remarquables proche)

Enjeux du milieu physique

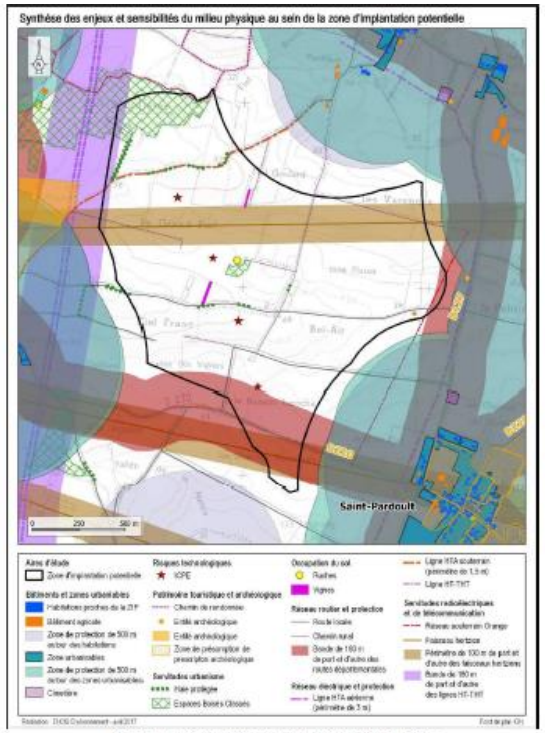

Synthèse des enjeux humains de la zone d'implantation potentielle

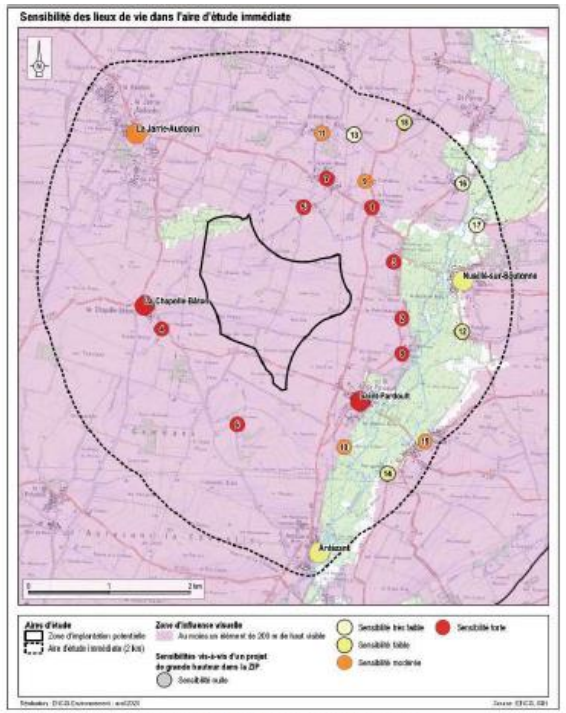

Sensibilité de lieux de vie dans l'aire d'étude immédiate

Sensibilités des lieux de vies

Enjeux flore et habitats

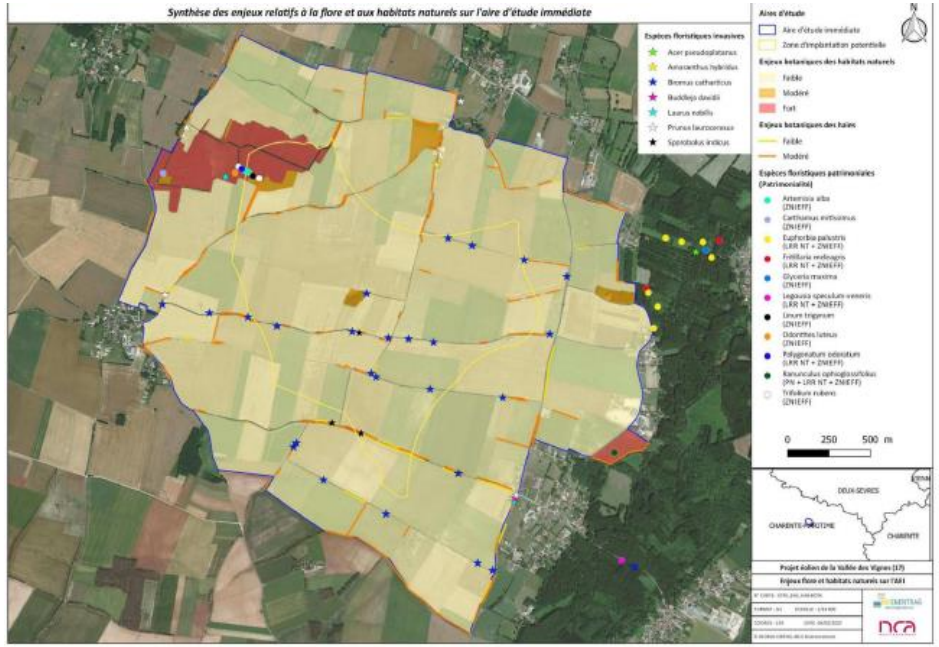

Synthèse des enjeux relatifs à la flore et aux habitats naturels sur l'aire d'étude immédiate (source : NCA Environnement)

Avis

Projet éolien – Compensation :

- Compensation des haies – 3 fois le linéaire en dehors du parc
- Sensibilisation des acteurs locaux
- Limitation de l'attractivité des éoliennes pour la faune
- Réduction de l'éclairage
- Protocole d'arrêt des éoliennes la nuit
- Création de parcelles favorables à la nidification des busards à l'extérieur du parc
- Protection des nids de busards
- Suivi de l'activité de l'avifaune / chiroptère
- Suivi de la flore et des habitats naturels
- Suivi de mortalité avifaune / chiroptère

- **Avis de la CLE**

Approbation des documents

6. Validation tableau de bord 2018

- Refonte du tableau de bord créée avec les groupes de travail
- Indicateurs plus accessibles, compréhensibles, visuels
- Appuie sur les données des partenaires
- Création d'une plateforme web interactive pour la consultation des indicateurs

Tableau de bord
Exemple

Enjeu	Indicateurs
Milieux	13/Têtes de bassins
Dispositions SAGE correspondantes: 27	Année 2018

Les têtes de bassins versants représentent les cours d'eau et territoires les plus en amont des bassin versant ou sous-bassin versant. Elles forment les zones d'alimentation des cours d'eau, représentent une forte valeur écologique et constituent des éléments de trame verte et bleue. La délimitation cartographique et de terrain permet de mettre en place des programmes d'actions adaptés à ces milieux particuliers.

En savoir +

La cartographie des têtes de bassin versant n'a pas encore été réalisée.

Néanmoins, le Syndicat de la Boutonne amont a réalisé un inventaire des sources et mis en oeuvre des actions de gestion et restauration. Ces travaux ont permis de favoriser l'arrivée de l'eau des sources jusqu'au cours d'eau en période estivale pour le soutient des débits d'étiages. Ces travaux ont consité en du débroussaillement, débouchage des chenaux d'écoulements entravé par la végétation, le piétinement liés aux troupeaux ou des gravats et la pose de clôtures pour les protéger.
Ainsi, ce sont plus de 90 sources qui ont bénéficié de travaux entre 2016 et 2018. Une dernière tranche de travaux est prévu sur une quarantaine de source en 2019.

Réduire - En savoir +

Les têtes de bassin s'entendent comme les bassins versants des cours d'eau dont le rang de Strahler (classement des cours d'eau de l'amont à l'aval) est inférieur ou égal à 2 et dont la pente est supérieure à 1 % (ce critère de pente peut être adapté localement pour les cours d'eau à faible puissance spécifique). Elles représentent environ 70 à 85 % de la longueur totale du réseau hydrographique. Elles conditionnent les ressources en eau de l'aval quantitativement pour 50 à 70% de leur alimentation et qualitativement (dénitrification et porte d'entrée des matières organiques et des organismes nourrissant la faune piscicole en aval). Enfin, on y retrouve la présence d'espèces endémiques et emblématiques à ces milieux.
Ainsi, ces milieux sont d'une importance capitale pour le bon état des cours d'eau.

Disposition 27 : Identifier et caractériser les têtes de bassins

Réduire - Fiche PDF

Enjeu	Indicateurs
Gouvernance	2/Développer la Concertation
Dispositions SAGE correspondantes: 3	Année 2018

Le SAGE met en place des dispositifs de concertation essentiels à la bonne réussite des actions. Une CLE, un bureau, des commissions thématiques et des groupes de travail sont instaurés et se réunissent pour pérenniser et développer le processus de concertation.

En savoir +

3 CLE en 2018 :
- 2 à Saint Jean d'Angély
- 1 à Villiers sur Chize

Participation par collège sur l'année 2018 :

Collectivités — Etats — Usagers — Invités (moy) 12

Réduire - En savoir +

La CLE et la structure porteuse du SAGE coordonnent les acteurs et les projets afin de s'assurer de la cohérence des actions pouvant impacter l'eau et les milieux aquatiques. La CLE est un lieu d'échange, de débat et de validation des actions permettant une concertation à plusieurs échelles d'acteurs (étatiques, financiers, politiques, usagers...). Des commissions thématiques ou géographique et des groupes de travail sont organisés pour répondre à des problématiques spécifiques. Les thématiques abordées lors de la concertation répondent aux enjeux du SAGE (Gouvernance, Milieux aquatiques, Quantité, Qualité, Inondation).
Pour l'année 2018, 3 CLE ont été réunies. La participation moyenne est de 44% (25,5 personnes sur 58). Les membres du bureau ne se sont pas réunis. Le Comité de Pilotage (CoPil) du Projet de Territoire s'est réuni XX fois.

De plus, une mission de médiation dans le cadre du projet de réserves du SYRES 17 a été portée par le SYMBO, à la demande de l'état et de l'Agence de l'eau, accompagné par un bureau d'étude. Lors des discussions, des différends sont apparus entre les porteurs de projet (SYRES), les associations de défense de l'environnement et les acteurs institutionnels à cette mission. Certains acteurs n'ont pas souhaité poursuivre la démarche et ont quitté la mission. Ainsi, cela n'a pas permis d'obtenir de conclusions significatives et coordonnées.

Réduire - Fiche PDF

Disposition 3 :

Développer et pérenniser la concertation

Enjeu	Indicateurs
Milieux	10/Continuité écologique
Dispositions SAGE correspondantes: 18, 19, 20, 21	Année 2018

La continuité écologique correspond à la gestion coordonnée des ouvrages et au rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques (vers l'amont et/ou l'aval) ainsi qu'à la circulation des sédiments.
Dans un premier temps, il est nécessaire de recenser les ouvrages et étudier leur fonctionnement. Puis, il faut assurer la gestion coordonnée et/ou améliorer les possibilités de circulation de l'eau, des organismes et des sédiments.

En savoir +

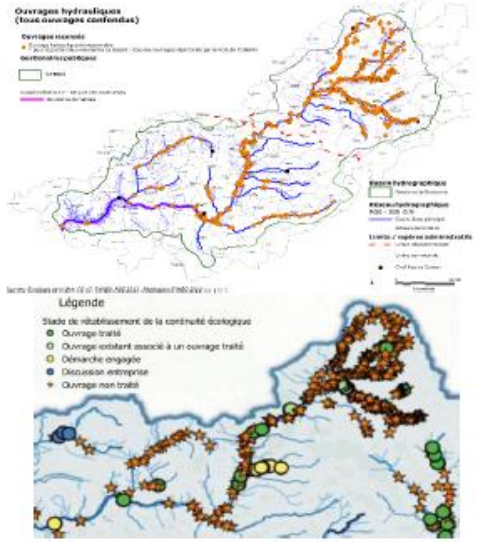

La majeure partie des ouvrages présents sur le bassin sont répertoriés et présents sur le Référentiel d'Obstacle à l'Ecoulement de l'OFB.
Des études de restauration de la continuité écologique ont été mises en place les années précédentes.
Durant l'année 2018, il n'y a pas eu de travaux majeur sur la continuité écologique. En revanche, la procédure de DIG a été instaurée pour 4 seuils sur la Boutonne amont.
Les objectifs du PPG amont comprenait la mise en place d'études et de travaux sur 4 seuils de moulin. Les études ont été remises par le bureau d'étude avant 2018 et la DIG déposée auprès des services de l'état en début d'année.

Sur les parties amont et médiane du bassin, le SYMBO assure une gestion coordonnée des ouvrages dont il a la gestion. Cela représente une cinquantaine d'ouvrage au total. Cette action est utile lors des épisodes

Réduire - En savoir +

La continuité écologique garantit le passage des poissons et des sédiments à travers les cours d'eau et autres milieux aquatiques. Elle peut être interrompue par des obstacles tels que les barrages, seuils.. qui ont pour conséquence de perturber le transit sédimentaire et la circulation des organismes aquatiques. En France, une politique de restauration de la continuité écologique est mise en oeuvre pour améliorer la situation, notamment par l'aménagement de certains ouvrages.
Pour le bassin de la Boutonne, plus de 1000 ouvrages sont recensés sur les différents cours d'eauet bras de rivière ayant un impact plus ou moins important. Des actions sont prévus dans les PPG afin d'aménager les ouvrages difficile à supprimer ou de supprimer ceux n'ayant plus d'utilité ou étant dégradé.

Le SYMBO a mis en place une brochure pour informer les propriétaires ou futurs acquéreurs de moulins concernant les droits, devoirs et informations à connaitre :
http://www.symbo-boutonne.fr/docspdf/livret_prop_moulins.pdf

Disposition 18 : Compléter la connaissance sur les ouvrages

Disposition 19 : Améliorer la continuité écologique

Disposition 20 : Assurer une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin versant.

Disposition 21 : Prévoir la gestion et l'information dans les actes notariés

Réduire - Fiche PDF

Approbation des documents

6. Validation tableau de bord 2018

- Tableau de bord 2018 mis à disposition de la CLE le 23/04/2021

- Avis de la CLE

Approbation

7. Bilan PTGE Boutonne

Approbation

8. Bilan PPG Boutonne amont

Présentation

8. Plan Annuel de Répartition – OUGC Saintonge

Questions / observations / remarques

Prochaine CLE au dernier trimestre 2021

Après les élections et l'arrêté préfectoral de désignation des nouveaux représentants aux conseils départementaux (17-79) et au conseil régional NA